

# COMMUNE DE METZ EN COUTURE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 29 février 2024 affichée le 29 février 2024.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Patricia PAMART, M. Blaise FENET, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE, M Christophe PATON, M Benjamin GOUBET, M Paul-Hervé DUBOIS.

Absents excusés : M Patrice DUPIRE (procuration à Mme Nicole NAVARRO)

Absents : M Richard RISSO

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CM-D2024-03-04-10**

**Avis sur la demande de travaux pour l'extension du Parc Eolien du Douiche  
(communes de Fins)**

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **12**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Votes Pour : **13**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

**Considérant** la demande reçu une déclaration de projet de Travaux (DT) pour la construction de deux éoliennes avec un accès présenté par le chemin des Agnelles sur la Commune de Metz-en-Couture par la société RWE Renouvelables France.

Aucune information n'ayant été faite en mairie sur ce sujet, un accord devra être trouvé entre cette société et la mairie pour l'utilisation et le renfort des chemins concernés pour accéder à ces 2 nouvelles machines.

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de son Maire,  
A l'unanimité des membres présents,

φ **Décide** qu'en état actuel des choses, l'accès à ces voiries est refusé à la société RWE Renouvelables France.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 11 mars 2024

**Pour extrait conforme ;  
M Jean-Luc CAPON  
Secrétaire de séance,**

**M. Michel LALISSE,  
Maire,**

**Publié sur le site internet le 24/05/2024**

**Envoyé en préfecture le 11/03/2024**

**Reçu en préfecture le 11/03/2024**

**Identifiant de télétransmission : ID 062-21605724**